

## **Conseil Municipal exceptionnel du 3 mai 2011 à 18 h 30**

### **Ordre du Jour**

**N° 2011 – 05 - 01** - Retrait de poste à l'école élémentaire Marcelin Berthelot – Avis du Conseil Municipal.

### **Synthèse de la délibération**

#### **N° 2011 – 05 - 01 - Retrait de poste à l'école élémentaire Marcelin Berthelot – Avis du Conseil Municipal.**

Par courrier reçu en mairie le 15 avril 2011, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe la Ville que l'évolution des effectifs le conduit à envisager le retrait d'un poste à l'école élémentaire Marcelin Berthelot. Il invite le Conseil Municipal à lui faire part de ses observations.

Cette décision fait suite à la réunion de L'ILCERE (*Instance Locale de Concertation sur l'Évolution du Réseau des Écoles*) du 29 mars dernier, à laquelle Monsieur le Maire et Mme l'Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires ont assisté.

En 2011, le critère d'une moyenne de 25 élèves par classe après fermeture, se substitue à celui issu du comparatif des effectifs par classes au niveau départemental et du nombre de postes à disposition.

Cette décision s'appuie sur des effectifs prévisionnels, datant de novembre 2010, et dorénavant déjà dépassés : la période des pré inscriptions scolaires, en cours d'achèvement, fait apparaître le chiffre de 127 élèves, soit une moyenne supérieure au seuil fixé de 25 élèves par classe après fermeture.

La situation reste évolutive. Située en limite de Rouen, l'école Berthelot est particulièrement excentrée. L'établissement scolaire le plus proche est privé. Seule école de la commune à conserver l'horaire traditionnel de 8h30, l'école Berthelot attire de ce fait un nombre significatif de demandes de dérogations, lesquelles seront examinées en commission le 30 mai prochain.

Proche de la gare de Rouen, le quartier Saint André accueille nombre de professionnels dont les mutations interviennent de plus en plus tard durant l'été et ce, jusqu'au jour de la rentrée scolaire.

Au vu des inscriptions 2011/2012, actuellement en cours,

Il est proposé d'émettre un avis défavorable sur la décision de retrait d'un poste à l'école élémentaire Berthelot, rappelant ainsi le souci du Conseil Municipal de garantir un accueil de qualité dans les écoles de la commune, de défendre avec vigueur des conditions d'enseignement qui permettent de prendre en compte chaque élève et de lutter efficacement contre l'échec scolaire.